

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024 CDF NATIONAL 125-250-450



MOTO-CLUB: MC DARDON GUEUGNON

E-MAIL: forest.jp@orange.fr

TÉLÉPHONE: 0684212083

ORGANISATEUR TECHNIQUE: M Forest Jean Pierre

N° D'ÉPREUVE FFM: 186

DATE: 07/04/2024

LIEU: Sainte-Radegonde

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	M BAILLY MIKAEL	Licence : 25135
Délégué FFM	Voir article 3 ci-dessous	Licence :
Membre du Jury	M BARNAY DIDIER	Licence : 179273
Membre du Jury	M ETHALON CLAUDE	Licence : 009816
Commissaire technique responsable	M CHOLLET FABRICE	Licence : 253037
Responsable du chronométrage	M LACLAUTRE LUDOVIC	Licence : 353402

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

Seules la (les) catégorie(s) dont la case est cochée est (sont) prévue(s) sur l'épreuve.



DÉLÉGUÉ FFM	Marc GUEDON - Lic 029982	Patrick MALRIC - Lic 016304	Leslie QUINCE-LEGER - Lic 215118
AGE DES PILOTES	18 ANS (dans l'année)	13 ANS (en 125) / 15 ANS (en 250)	15 ANS
LICENCES	PILOTES TITULAIRES D'UNE LICENCE DÉLIVRÉE PAR LA FFM : INTER / LUE / NJ / NCO		
CYLINDRÉES	125 CC 2T	CLASSE 2 ET 250 CC 2T	CLASSES 3 ET 4
PLAQUES ET NUMÉROS			

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **DR LENEUF RICHARD**

Nombre de secouristes **22**

Hôpital le plus proche **Montceau les mines**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **30"**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Circuit International de Gueugnon Sainte Radegonde**

Adresse **Bost, 71320 Sainte Radegonde**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1770**

Largeur minimum de la piste **6m**

Largeur de la grille **40m**

Longueur de la ligne droite de départ **110m**

Nombre d'OCP* **22**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **17/01/2024**

VISA DE LA LIGUE

DATE: **17/01/2024**

visa n° **0212024-Ep 186**

LIGUE MOTO
BOURGOGNE
FRANCHE COMTE

Chpt France Nat.

VISA DE LA FFM

DATE: **22/02/2024**

NUMÉRO: **24/0201**



ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	DR LENEUF RICHARD		
Nombre de secouristes	22	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	Montceau les mines	Temps de trajet (en min)	30"

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :
 Nom du site **Circuit International de Gueugnon Sainte Radegonde**
 Adresse **Bost, 71320 Sainte Radegonde**

Caractéristiques :

Longueur du circuit	1770
Largeur minimum de la piste	6M
Largeur de la grille	40M
Longueur de la ligne droite de départ	110M
Nombre d'OCP*	22

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais :	54
En manche :	45

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais :	36
En manche :	30



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 17/01/2024

[Signature]

VISA DE LA LIGUE

DATE: 17/01/2024
 Visa n° 0212024 - Ep. 186

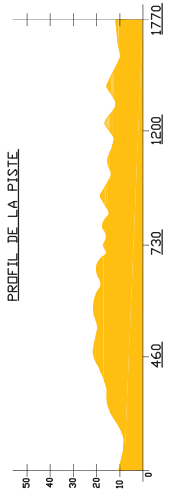
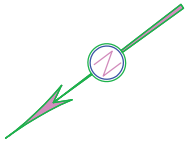
LIGUE MOTO
 BOURGOGNE
 FRANCHE COMTE
 MX BFC ouest

VISA DE LA FFM

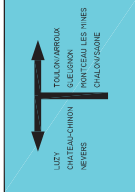
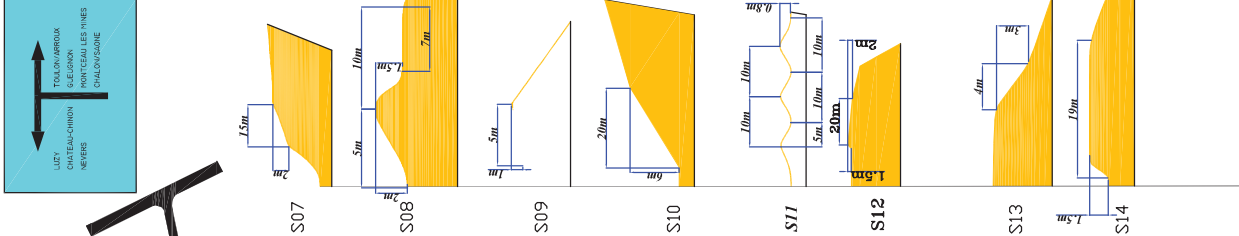
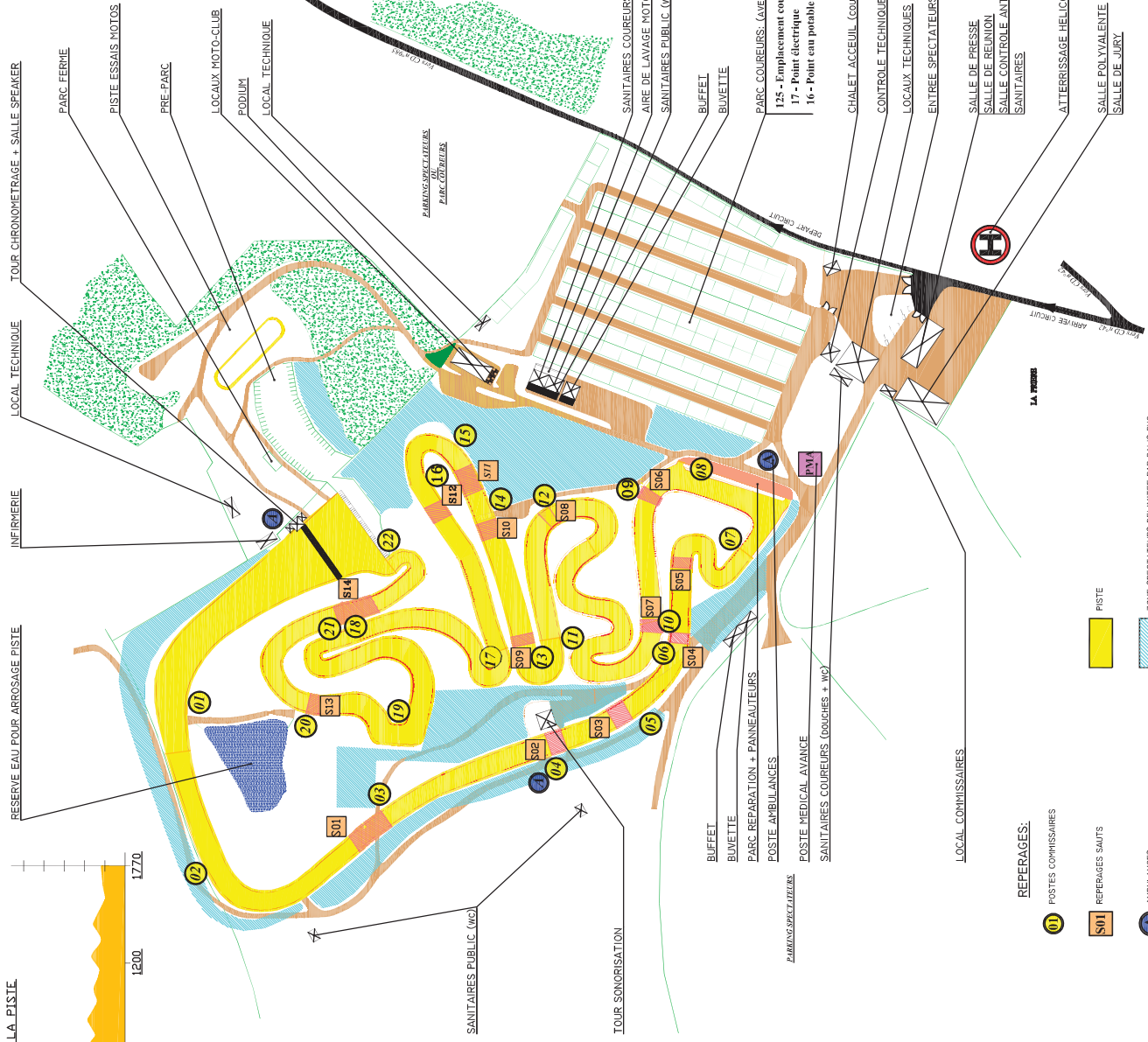
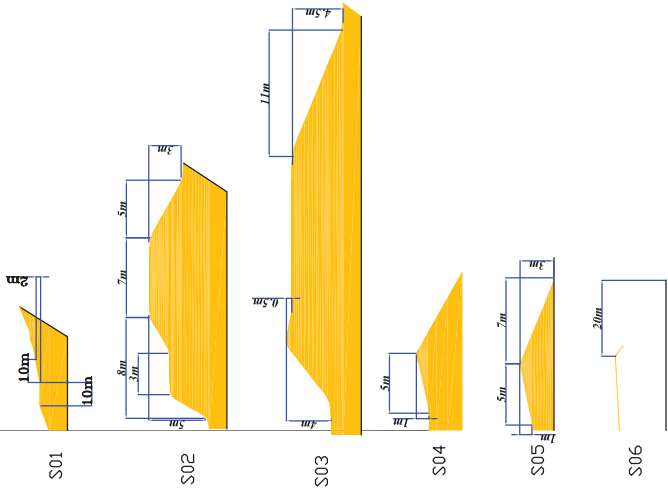
DATE: 22/02/2024
 NUMÉRO: 24/0201

	74 Avenue Parmentier
	75011 PARIS
	01 49 23 77 00
	ffm@ffmoto.org ffmoto.org

[Signature]



MONTAGNE DE BOST



Département de SAONE et LOIRE

Commune de **SAINTE - RADEGONDE**

**Circuit de moto-cross International
 GUEGNON - SAINTE RADEGONDE**

Longueur = 1770m
 Echelle 1/1000

- REPERAGES:**
- 01 POSTES COMMISSAIRES
 - S01 REPERAGES SAUTS
 - A AMBULANCES
 - P.V.I. POSTE MEDICAL AVANCE
- PISTE
 - ZONE SPECTATEURS DELIMITEE PAR PALIS PVC
 - ZONE BOISEE



LIGUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



Ville de
GUEUGNON



Moto Club Dardon Gueugnon

Circuit International de Gueugnon Sainte Radegonde,
Bost – 71340 Sainte Radegonde ☎ : 06.84.21.20.83

Samedi 06/04/2024

Contrôles technique & administratif 15:00 / 20:00

Visite du Circuit 16:00

Dimanche 07/04/2023

Contrôles technique & administratif	06:00 / 7:45	08:00		
Essais Libre (<i>Free Practice</i>)	QUAD	10"	08:00	08:10
Essais Libre (<i>Free Practice</i>)	125CC GROUPE A	10"	08:15	08:25
Essais Libre (<i>Free Practice</i>)	125CC GROUPE B	10"	08:30	08:40
Essais Libre (<i>Free Practice</i>)	VETERAN / FEMININE A	10"	08:45	08:55
Essais Libre (<i>Free Practice</i>)	National MX 250	20"	09:00	09:20
Essais Libre (<i>Free Practice</i>)	VETERAN / FEMININE B	10"	09:25	09:35
Essai Chrono	QUAD	15"	09:40	09:55
Essai Chrono	125CC GROUPE A	15"	10:00	10:15
Essai Chrono	125CC GROUPE B	15"	10:20	10:35
Essai Chrono	VETERAN / FEMININE A	15"	10:40	10:55
Teste de départ	National MX 250	5"	11:00	11:05
Essai Chrono	National MX 250	20"	11:05	11:30
Essai Chrono	VETERAN / FEMININE B	15"	11:35	11:50
PAUSE REPAS		01:30		
Manche 1	NON CALIFIER	15" +1T	13:20	13:45
Tour de reconnaissance	National MX 250	H-10	14:05	
Manche 1	National MX 250	25" +1T	14:15	14:45
Manche 1	125cc	20" +1T	14:50	15:15
Manche 1	VETERAN / FEMININE	20" +1T	15:20	15:45
Manche 1	QUAD	15" +1T	15:50	16:05
Tour de reconnaissance	National MX 250	H-10	16:10	
Manche 2	National MX 250	25" +1T	16:20	16:50
Manche 2	NON CALIFIER	15" +1T	16:55	17:15
Manche 2	125CC	20" +1T	17:20	17:45
Manche 2	VETERAN / FEMININE	20" +1T	17:50	18:15
Manche 2	QUAD	15" +1T	18:15	18:30

MOTO CLUB DARDON GUEUGNON LE BUROT 71130 GUEUGNON

Tel : 06 84 21 20 83 E-Mail : forest.jp@orange.fr www.motoclub-dardon-gueugnon.com

